



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 4 décembre 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Patrick Plante et Sylvain Destremes formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

### A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

### B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- D) Approbation de procès-verbal
  - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques
- F) Engagement de crédits
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement
- H) Résolutions d'intérêt général
  - H.1 Consultations juridiques / Mandat à Morency Société d'Avocats
  - H.2 Poste de journalier opérateur au service des travaux publics / Recrutement
  - H.3 CTRB-TV / Offre de publicité – Année 2024
  - H.4 Édilex / Automatisation des documents d'appel d'offres et de contrats
  - H.5 Fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes
  - H.6 Vacances 2023 – Personnel cadre
  - H.7 Société d'Aménagement Berthier D'Autray (SABA) / Cession en emphytéose
  - H.8 Ministère des Transports du Québec / Permis de voirie 2024
  - H.9 Contrat relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella
  - H.10 Programme emplois d'été Canada 2024 / Présentation d'une demande d'aide financière
  - H.11 Contrat / Collecte et transport des matières résiduelles destinées à l'élimination
  - H.12 Centre régional de services aux bibliothèques publiques / Nomination de représentants 2024
  - H.13 Autorisation de fermeture de rues / Événement « Noël au Centre-ville de Berthier »
  - H.14 Musée Gilles-Villeneuve / Commandite – Année 2024
  - H.15 Filles d'Isabelle – Cercle Ste-Geneviève 699 / Demande de commandite
  - H.16 Groupe d'entraide en Toute Amitié / Soutien financier – Dîners aux écoles primaires
  - H.17 Société de récréotourisme Pôle Berthier / Demande de contribution financière 2024
  - H.18 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 1
  - H.19 MRC de D'Autray / Entente intermunicipale relative à la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et au financement
  - H.20 Nomination du coordonnateur aux mesures d'urgence et de la coordonnatrice adjointe
- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
  - K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement  
Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2024
- L) Adoption de règlements
  - L.1 Règlement 979 relatif à l'utilisation de l'eau potable

2023-12-338



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

- L.2 Assemblée publique de consultation  
Adoption du deuxième projet de règlement 967-2  
Règlement 967-2 modifiant le règlement 967 et ses amendements sur les usages conditionnels visant à inclure la zone 1-C-07 au territoire assujéti
- L.3 Assemblée publique de consultation  
Adoption du deuxième projet de règlement 748-225 / Règlement 748-225 modifiant le règlement 748 et ses amendements sur le zonage visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07
- M) Affaires nouvelles  
N) Période de questions  
O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### D) APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

2023-12-339

#### D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 6 novembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 6 novembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-340

### E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée et déposée en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 par le service de trésorerie, totalisant la somme de 190 647,24 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-341

### F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 1<sup>er</sup> décembre 2023 déposée par le service de trésorerie, totalisant une somme de 397 468,85 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 29 novembre 2023 déposé par le service de trésorerie.

### H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

#### H.1 CONSULTATIONS JURIDIQUES / MANDAT À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Berthierville d'avoir accès à un conseiller juridique pour les affaires courantes afin de prévenir des litiges éventuels;

CONSIDÉRANT l'offre pour un service forfaitaire de consultations juridiques datée du 8 novembre 2023 et déposée par M<sup>e</sup> Martin Bouffard de Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'accorder à Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. le contrat de service forfaitaire de consultations juridiques pour les affaires courantes de la Ville de Berthierville, valide jusqu'au 31 décembre 2024, pour un montant forfaitaire de 1 500 \$ plus les taxes applicables et déboursés, et ce, tel que détaillé à leur offre de services datée du 8 novembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### H.2 POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 14 novembre 2023 annonçant le départ à la retraite de l'employé 40-0015 occupant le poste de journalier opérateur au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le poste sera vacant à compter du 6 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la procédure de recrutement afin de pourvoir le poste de journalier opérateur au service des travaux publics.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-342

2023-12-343



No de résolution  
ou annotation  
2023-12-344

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

### H.3 CTRB-TV / OFFRE DE PUBLICITÉ – ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire informer ses citoyens au moyen de divers médias d'information;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 4 novembre 2023 déposée par la Corporation de télédiffusion régionale de Berthier Inc. (CTRB) pour la captation des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à CTRB le mandat de captation des séances du conseil pour l'année 2024 au coût de 150 \$ plus les taxes applicables par séance, tel que détaillé à l'offre de service datée du 4 novembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-345

### H.4 ÉDILEX / AUTORISATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET DE CONTRATS

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu avec la firme Édilex Inc. prendra fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 2728 déposée par la firme Édilex Inc. en date du 6 novembre 2023 offrant un logiciel infonuagique qui automatise la rédaction des documents d'appels d'offres et des contrats tout en assurant un encadrement juridique;

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'abonnement au logiciel Edilex Inc. pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2026 comprenant les fonctionnalités de rédaction de documents d'appel d'offres et de contrats de gré à gré au coût total de 7 661,38 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service numéro 2728 datée du 6 novembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-346

### H.5 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT le peu d'affluence aux bureaux administratifs de l'hôtel de ville durant la période des fêtes, soit entre le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier;

CONSIDÉRANT que le service de garde des travaux publics peut être rejoint en tout temps;

CONSIDÉRANT que, pour couvrir le temps non travaillé autre que les congés payés, les employés concernés utilisent des jours de vacances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville à compter du 23 décembre 2023, et ce jusqu'au mardi 2 janvier 2024 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation  
2023-12-347

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

### H.6 VACANCES 2023 – PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT que les contrats de travail du personnel cadre prévoient la possibilité d'un transfert du solde des heures de vacances après approbation par le conseil municipal ainsi que toute autre entente;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le transfert de 14 heures de vacances de l'année 2023 de Mme Karyne Tremblay à l'année suivante.

D'autoriser le paiement du solde des heures de vacances au nombre de 159 heures au taux horaire en vigueur à Mme Sylvie Dubois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### H.7 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT BERTHIER D'AUTRAY (SABA) / CESSION EN EMPHYTÉOSE

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville avait consenti en emphytéose à la Société d'Aménagement Berthier D'Autray (SABA), par un acte notarié intervenu le 21 juin 1993 et publié sous le numéro 235 297, un terrain connu et désigné comme étant à l'époque une partie du lot originaire numéro 148 contenant en superficie 228,63 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que ladite cession en emphytéose a été faite avec obligation pour la SABA, d'améliorer l'immeuble en érigeant un bâtiment devant servir de capitainerie et en aménageant les lieux tel que décrits aux plans et devis annexés à l'acte notarié;

CONSIDÉRANT que la cession en emphytéose ci-haut mentionnée intervenue entre la Ville de Berthierville et la SABA est maintenant terminée;

CONSIDÉRANT que, suite aux rencontres tenues au cours des derniers mois avec l'organisme, la Ville de Berthierville désire procéder à une nouvelle cession en emphytéose conditionnellement à certaines obligations;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De consentir en faveur de la Société d'Aménagement Berthier D'Autray (SABA) une cession en emphytéose d'une durée de dix (10) ans du terrain connu et désigné comme étant le lot 3 452 351 avec le bâtiment érigé, et ce aux conditions suivantes :

- Que l'organisme garantisse en tout temps l'accès à la phase 1 pour l'accostage de ponton ou autre embarcation vouée à des tournées touristiques reconnues par la Ville, et ce gratuitement.
- Que l'organisme permette un accès temporaire aux embarcations de passage (4 heures et moins) en dédiant à cette fin au moins 90 pieds linéaires de quai à la phase 1 gérés par la SABA ou son mandataire avec ou sans tarification aux utilisateurs établie par l'organisme.
- Afin de prioriser le développement touristique qui peut s'accroître dans les prochaines années, la SABA s'engage à dédier aux embarcations de passage une longueur supplémentaire de 60 pieds linéaires de quai extérieur à la phase 1 à partir de l'année 2025, gérés par l'organisme ou son mandataire avec ou sans tarification aux utilisateurs établie par l'organisme.

2023-12-348



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

- L'organisme s'engage à tenir une rencontre annuelle avec la Ville afin d'évaluer les besoins de l'offre touristique et de sa bonification pour adapter les services, s'il y a lieu, selon l'évolution du développement touristique.
- La Ville se réserve le droit d'installer de l'affichage pour la promotion touristique en bordure du parc Bellevue.

De mandater Me Madly Laporte, notaire, pour préparer l'acte de cession en emphytéose consentie par la Ville de Berthierville en faveur de la Société d'Aménagement Berthier D'Autray (SABA) du terrain connu et désigné comme étant le lot 3 452 351 avec le bâtiment érigé.

D'autoriser le maire Pierre Lahaie et la directrice générale et greffière Sylvie Dubois à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit acte de cession en emphytéose.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-349

### H.8 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / PERMIS DE VOIRIE 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

De demander au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2024;

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

De confirmer l'engagement de la Ville à respecter les clauses du permis de voirie et à demander lorsque nécessaire, la permission requise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-350

### H.9 CONTRAT RELATIF AUX PRÉLÈVEMENTS ET AUX ANALYSES DES EAUX, NEIGES USÉES ET LEGIONELLA

CONSIDÉRANT que le contrat conclu avec la compagnie Nordikeau Inc. relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella vient à échéance le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées par la compagnie Nordikeau pour la période débutant le 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

### ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nordikeau inc. le contrat relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et ce aux prix unitaires décrits à leurs offres de services datées du 30 novembre 2023, à savoir :

- Offre numéro OS-01378 : Prélèvements et analyses de l'eau potable
- Offre numéro OS-01380 : Prélèvements et analyses d'eau de la piscine et patageoire
- Offre numéro OS-01381 : Prélèvements et analyses au site de neiges usées
- Offre numéro OS-01382 : Prélèvements et analyses de l'eau de la tour de refroidissement à l'aréna (legionella)

De mandater la firme Nordikeau Inc. pour effectuer les prélèvements et les analyses relatifs au suivi réglementaire du cuivre et du plomb de l'eau potable, et ce aux prix unitaires détaillés à leur offre de services numéro OS-01383 datée du 30 novembre 2023.

D'octroyer à la compagnie Nordikeau Inc. le contrat relatif aux prélèvements des eaux usées pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et ce aux prix unitaires décrits à l'offre de services numéro OS-01379 datée du 30 novembre 2023.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-351

#### H.10 PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2024 / PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le programme Emplois d'été Canada peut accorder une aide financière aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des jeunes pour les aider à développer leurs compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée pour réussir la transition sur le marché du travail ;

CONSIDÉRANT le personnel étudiant embauché par la Ville de Berthierville pour les activités du camp de jour et de la piscine municipale ;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière, Mme Karyne Tremblay, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'embauche du personnel étudiant pour les activités du camp de jour et de la piscine municipale pour la saison 2024.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-352

#### H.11 CONTRAT / COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESTINÉES À L'ÉLIMINATION

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de services relatifs à la collecte et au transport des matières résiduelles destinées à l'élimination;

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray détient certaines compétences dans le domaine de la gestion des matières résiduelles en complémentarité avec les compétences des municipalités locales;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

CONSIDÉRANT qu'au terme de la procédure d'appel d'offres, la soumission présentée par la compagnie EBI Environnement Inc. est la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 835 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q.c. C-27.1) et 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à EBI Environnement Inc. le contrat d'une durée de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2026 pour la collecte et le transport des matières résiduelles destinées à l'élimination au montant annuel de 84 484,80 \$ plus les taxes applicables représentant un prix unitaire à la porte de 22,35\$ quant à la collecte et 7,45 \$ quant au transport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-353

### H.12 CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES / NOMINATION DE REPRÉSENTANTS 2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer, pour l'année 2024, deux représentants officiels qui seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Amélie Lebrun comme représentante et Sylvie Francis comme responsable de la bibliothèque pour représenter la Ville de Berthierville au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. pour l'année 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-354

### H.13 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES / ÉVÈNEMENT « NOËL AU CENTRE VILLE DE BERTHIER »

CONSIDÉRANT que la Maison de la Famille Aux Quatre Vents, organisme à but non lucratif, tiendra son événement « Noël au centre-ville de Berthier », le dimanche 10 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'organisme souhaite tenir l'activité sur une section de la rue D'Iberville et De Frontenac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture de la rue D'Iberville, entre les rues De Frontenac et De Vaudreuil et sur la rue De Frontenac, entre les rues D'Iberville et Sainte-Foy, pour la journée du 10 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**





No de résolution  
ou annotation  
2023-12-355

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

### H.14 MUSÉE GILLES-VILLENEUVE / COMMANDITE – ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier déposée le 14 novembre 2023 par le Comité Berthier-Villeneuve Inc. pour leur saison d'activités 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder un montant de 4 000 \$ au Comité Berthier-Villeneuve Inc. à titre de commandite pour les activités du musée Gilles-Villeneuve de la saison 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-356

### H.15 FILLES D'ISABELLE – CERCLE STE-GENEVIÈVE 699 / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 14 novembre 2023 provenant des Filles d'Isabelle - Cercle Ste-Geneviève # 699, organisme à but non lucratif, quant à la tenue d'un brunch qui se tiendra le dimanche 4 février 2024 à l'école secondaire Pierre-De-Lestage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière au montant de 250 \$ aux Filles d'Isabelle / Cercle Ste-Geneviève # 699 pour la tenue du brunch annuel qui se tiendra le dimanche 4 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-357

### H.16 GROUPE D'ENTRAIDE EN TOUTE AMITIÉ / SOUTIEN FINANCIER – DÎNERS AUX ÉCOLES PRIMAIRES

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue en date du 25 octobre 2023 présentée par le Groupe d'Entraide en Toute Amitié à l'égard des dîners offerts aux écoles primaires du Chemin-du-Roy à Berthierville ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville encourage les conditions gagnantes pour la réussite éducative qui passent par une bonne alimentation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 5 000 \$ au Groupe d'Entraide en Toute Amitié à titre de soutien financier pour l'année 2024 dédié aux dîners servis aux écoles primaires du Chemin-du-Roy à Berthierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation  
2023-12-358

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

### H.17 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2024

CONSIDÉRANT la lettre datée du 16 novembre 2023 provenant de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier relative à une demande de contribution financière dans le cadre du projet de *Circuit cyclable des îles de Berthier*;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier une contribution financière pour l'année 2024 au montant de 2 000 \$ dans le cadre du projet de *Circuit cyclable des îles de Berthier*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-359

### H.18 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) – VOLET 1

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a réalisé un plan directeur d'aménagement du parc municipal Saint-François qui inclut entre autres la construction d'une patinoire couverte et réfrigérée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire offrir à sa population l'accès à une patinoire couverte et réfrigérée pour favoriser la pratique régulière d'activités physiques dans un lieu de pratique sécuritaire et accessible;

CONSIDÉRANT que la mise en place de cette nouvelle infrastructure sportive répondra aux besoins de la population et contribuera au bien-être de chacun;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air permet de soutenir financièrement la Ville pour la réalisation d'un tel projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Berthierville autorise la présentation du projet de construction d'une patinoire couverte et réfrigérée au parc Saint-François au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Berthierville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Que la Ville de Berthierville désigne madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

2023-12-360

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

### H.19 MRC DE D'AUTRAY / ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES D'UN COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE ET AU FINANCEMENT

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de D'Autray et des municipalités locales qui en font partie, est de plus en plus sujet à des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et veulent que la MRC administre les coûts;

CONSIDÉRANT l'article 569 du Code municipal du Québec et l'article 468 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère dans l'intérêt conjoint des parties de convenir d'une entente intermunicipale pour la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et de prévoir le partage des coûts;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la Ville de Berthierville a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres qui a été remise à la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville autorise la MRC de D'Autray à utiliser les sommes provenant dudit Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres dans le cadre de l'entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence à intervenir avec la MRC de D'Autray et les autres municipalités participantes.

D'autoriser la MRC de D'Autray à utiliser les sommes remises dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### H.20 NOMINATION DU COORDONNATEUR AUX MESURES D'URGENCE ET DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de D'Autray et des municipalités locales qui en font partie, est de plus en plus sujet à des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer le coordonnateur et la coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

De nommer Daniel Brazeau à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Berthierville.

2023-12-361



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

De désigner la directrice générale et greffière Sylvie Dubois, à titre de coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence pour la Ville de Berthierville.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

#### J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun rapport de service.

#### K) AVIS DE MOTION

2023-12-362

#### K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 805-33 Règlement numéro 805-33 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2024

La conseillère Amélie Lebrun donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 805-33 imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2024 dans la Ville de Berthierville.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante. Il a pour but d'imposer une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables ainsi que diverses autres taxes afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget de l'année 2024.

La conseillère Amélie Lebrun dépose le projet de règlement numéro 805-33 intitulé « Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2024 dans la Ville de Berthierville.

#### L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

2023-12-363

#### L.1 RÈGLEMENT 979 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU que la Ville de Berthierville pourvoit à l'établissement et l'entretien d'un réseau d'aqueduc municipal sur l'ensemble de son territoire desservi;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'économie d'eau potable établie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que le conseil municipal désire améliorer les exigences quant à l'utilisation de l'eau potable de manière à contrôler davantage sa consommation et ses usages afin d'éviter le gaspillage de cette ressource qu'il faut protéger;

ATTENDU que la gestion de l'eau potable fait partie des priorités de la Ville;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du conseil municipal tenue le 2 octobre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 979 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### L.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Deuxième projet de règlement 967-2 modifiant le règlement 967 et ses amendements sur les usages conditionnels visant à inclure la zone 1-C-07 au territoire assujéti**

#### **Explication du second projet de règlement 967-2**

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois, explique le deuxième projet de règlement 967-2.

#### **Commentaires de la population**

La population est invitée à exprimer ses opinions sur le projet de règlement.

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 967-2**

**Deuxième projet de règlement 967-2 modifiant le règlement 967 et ses amendements sur les usages conditionnels visant à inclure la zone 1-C-07 au territoire assujéti**

ATTENDU les dispositions des articles 145.9 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU qu'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour du développement immobilier;

ATTENDU qu'il est important d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a un besoin pour la municipalité de se doter d'une vision, donc d'encadrer temporairement le développement de son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 décembre 2023;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 967-2 modifiant le règlement 967 et ses amendements sur les usages conditionnels visant à inclure la zone 1-C-07 au territoire assujéti.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-12-364



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

### L.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Règlement 748-225 modifiant le règlement 748 et ses amendements sur le zonage visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07

#### Explication du second projet de règlement 748-225

La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois, explique le deuxième projet de règlement 748-225.

#### Commentaires de la population

La population est invitée à exprimer ses opinions sur le projet de règlement.

2023-12-365

#### ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-225

Deuxième projet de règlement numéro 748-225 modifiant le règlement de zonage  
numéro 748 et ses amendements visant à créer une grille des usages et normes  
« dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07

ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 748;

ATTENDU que la Ville de Berthierville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme  
(L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 748 ne peut être modifié que conformément  
à cette loi;

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise à la  
Ville de Berthierville par le propriétaire du lot 3 450 505 afin d'y planifier une construction  
résidentielle;

ATTENDU QU'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour du  
développement immobilier;

ATTENDU l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la  
municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage 748 afin d'ajouter une grille des  
usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07;

ATTENDU que les usages du groupe d'usage « 1400 multifamiliale » seront assujettis au  
règlement numéro 967 et ses amendements sur les usages conditionnels;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance  
ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du  
conseil municipal tenue le 6 novembre 2023;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le projet de  
règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, lors de la séance ordinaire  
du conseil municipal tenue le 4 décembre 2023;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution  
pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

#### ET RÉSOLU :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 748-225 modifiant le règlement de  
zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer une grille des usages et normes  
« dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

### M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

### N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Pierre Lahaie, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2023-12-366

### O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Pierre Lahaie  
Maire

Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

Pierre Lahaie  
Maire